

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1025<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 17 novembre 2009,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; les doyens, Mme Louise Béliveau, vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M. Jacques Boucher, M. Giovanni De Paoli, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur des bibliothèques, M. Richard Dumont, un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron, un officier de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, le vice-recteur adjoint aux études, M. Raymond Lalande, un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Richard Patry, le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; les étudiants, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier; un chargé de cours : M. Najib Lairini; un observateur : M. Pierre Chenard.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Claude Breton, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université : un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Jean-Pierre Blondin, le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset, un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Laurent J. Lewis; un étudiant : M. Robert Martin; les observateurs : Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle, M. Jean-Louis Richer.

PRÉSIDENT : M. Pierre Simonet

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

En l'absence du *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification préside la séance.

Le président signale la nomination de deux nouveaux membres dans la catégorie *Membres nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire* : M. Richard Patry, vice-doyen et secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP, nommé à titre d'officier de cette Faculté, et M. Laurent J. Lewis, vice-doyen à la recherche de la Faculté des arts et des sciences, nommé à titre d'officier de cette Faculté.

CE-1025-1

ORDRE DU JOUR

CE-1025-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1024<sup>e</sup> séance tenue le 20 octobre 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Consultation : *Baliser notre avenir—Chantier post budgétaire* (orientations académiques)
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 Faculté des arts et des sciences  
Département de science politique
    - Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (science politique)
  - 6.2 Faculté des sciences de l'éducation  
Département d'administration et fondements de l'éducation
    - Retrait des programmes actifs du programme de D.E.S.S. en éducation, option méthodologie de la mesure et de l'évaluation

- 6.3 Faculté des sciences de l'éducation  
Département d'administration et fondements de l'éducation
  - Retrait des programmes actifs du programme de M.Ed., option méthodologie de la mesure et de l'évaluation
- 6.4 Faculté des sciences de l'éducation  
Département d'administration et fondements de l'éducation
  - Modifications au Microprogramme en évaluation des compétences
- 6.5 Faculté des sciences de l'éducation  
Département d'administration et fondements de l'éducation
  - Création d'un programme de D.E.S.S. en évaluation des compétences
- 6.6 Faculté des sciences de l'éducation  
Département d'administration et fondements de l'éducation
  - Création d'une option évaluation des compétences au programme de M.Ed.
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance
- 9. Clôture de la séance

CE-1025-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1024<sup>e</sup> SÉANCE

CE-1025-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. Deux corrections techniques sont signalées, aux pages 1 et 5. À la page 3, à la délibération CE-1024-4.2, dans le titre, remplacer « FSEP » par « FESP »; dans le paragraphe relatif à cette délibération, à la cinquième ligne, ajouter « professionnelle » après « formation ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1024<sup>e</sup> séance tenue le 20 octobre 2009, tel que modifié.

CE-1025-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1025-3

La liste des affaires découlant a été transmise avec le dossier séance; la secrétaire générale en fait la présentation.

CE-1025-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1025-4

CE-1025-4.1

Salon des études

CE-1025-4.1

Le président signale que la quinzième édition du Salon des études, tenue le dimanche 15 novembre dernier, a connu un grand succès, et a reçu plus de 4 000 visiteurs. Le président souligne la collaboration des unités académiques (directions, employés, professeurs et chargés de cours) à la préparation et au déroulement de cet événement. Il mentionne que cette année, un volet recherche a été intégré aux activités, dans le cadre duquel des chercheurs ont présenté des centres et des chaires de recherche; ce volet a reçu environ 400 visiteurs.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures prend note d'une remarque présentée par le doyen de la Faculté de pharmacie sur le fait que les activités du volet recherche se sont déroulées dans une salle qui se trouvait éloignée des autres kiosques; il conviendrait de corriger cette situation et d'améliorer la visibilité de ce volet lors de la prochaine édition du Salon.

Le président prend note de remarques présentées par le doyen de la Faculté de l'aménagement, sur des améliorations à apporter à l'environnement et aux espaces dans lesquels se déroule le Salon, et sur l'opportunité qu'il y aura d'assurer une meilleure concertation entre la Faculté de l'aménagement et la Faculté des arts et des sciences sur les programmes liées au développement durable.

CE-1025-4.2

Pandémie

CE-1025-4.2

Le vice-recteur adjoint aux études présente des éléments d'information récents, relativement à la situation de la grippe A(H1N1). À ce jour, 400 étudiants se sont inscrits sur la liste de déclaration d'absence. Pour la date d'aujourd'hui, 134 étudiants ont produit une déclaration d'absence en raison de la grippe A(H1N1). Par ailleurs, le vice-recteur adjoint indique que le document *Pandémie—Grippe A(H1N1) : Perspectives académiques* a été mis à jour en date du 11 novembre sur le site de l'Université relatif à la grippe A. Les membres de la Commission des études ont reçu le lien vers le document mis à jour.

CE-1025-5

CONSULTATION : *BALISER NOTRE AVENIR—CHANTIER POST BUDGÉTAIRE*  
(ORIENTATIONS ACADÉMIQUES)

CE-1025-5

---

A-33/1025<sup>e</sup>/698

Le président propose de consacrer une période d'une durée maximale d'une heure à ce point de l'ordre du jour; la Commission convient de cette modalité.

Le président présente le contexte dans lequel le document *Baliser notre avenir—Chantier post budgétaire* (A-33/1025<sup>e</sup>/698) est présenté à la Commission des études, laquelle, constituant un des corps universitaires de l'Université, se trouve, aujourd'hui, saisie du processus de consultation en regard de ce document, consultation qui a été amorcée lors d'une séance intensive de l'Assemblée universitaire tenue le 26 octobre dernier. Dans ce cadre, la Commission est appelée à se prononcer plus particulièrement sur les aspects et les orientations académiques. Le président rappelle que face à la situation financière de l'Université, un chantier a été mis en place au printemps dernier et a été développé selon trois volets : administratif, académique et financier. À la suite des travaux menés dans ce cadre, le président ainsi que la vice-rectrice—Relations internationales agissent comme les porteurs du document de consultation qui en a résulté, et qui chemine, depuis le 26 octobre, parmi différentes instances de l'Université. Rappelant que la situation budgétaire de l'Université l'amène à composer, d'une part, avec un déficit structurel, et, d'autre part, avec une dette cumulée, le président mentionne que l'exercice de consultation en cours permettra, notamment, de préciser des pistes de solution et des orientations dont il sera tenu compte dans le cadre de la préparation du budget 2010-2011. Se reportant au document de consultation, le président précise le contexte de l'exercice de consultation en cours en regard de la situation financière préoccupante de l'Université et en regard des constats préalables à la poursuite de cette démarche —notamment, la réalité et le positionnement de l'institution et la définition d'une démarche et de solutions qui soient en phase avec sa mission et ses valeurs. Ces éléments constituent la section A du document de consultation, et sont explicités aux pages 2 à 12 du document. La section B du document (pages 13 à 31) porte sur les pistes d'actions —lesquelles, à cette étape, ne constituent pas des pistes définitives—. La section C (pages 32 à 36) porte sur l'outil de consultation proposé en regard du processus de consultation qui veut constituer « une démarche collective de résolution de problème ».

Le président invite les membres à présenter leurs avis en regard du document de consultation, plus particulièrement sur les pistes d'action relatives au volet académique.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, M. Pierre Moreau, souligne qu'il apparaît essentiel de définir des stratégies de soutien à la réussite. Par ailleurs, il paraît problématique de mettre en application toutes les mesures définies, considérant le contexte financier actuel. Dans cette perspective, il ne sera pas nécessairement approprié de prioriser cette piste de solution. M. Moreau explique qu'en regard de l'application de certaines des mesures qui seraient définies, il restera difficile, la première année, de prévoir les coûts relatifs aux mesures appliquées. Même si on sera en mesure d'observer un impact positif quant à l'application de stratégies de soutien à la réussite, l'application de telles mesures à un plus grand nombre d'étudiants entraînera également des impacts, notamment sur l'encadrement.

Le vice-recteur adjoint aux études mentionne qu'un plan d'affaires est actuellement en préparation, en vue de préciser des données relatives aux résultats découlant de l'application de mesures de soutien à la réussite. Bien qu'actuellement, on observe une augmentation des clientèles, on doit s'attendre à une diminution des effectifs étudiants au cours des prochaines années, notamment en raison de la baisse démographique attendue.

Le président précise que la réflexion que l'on est appelé à faire dans le contexte de la consultation doit être menée en fonction d'une perspective budgétaire, dans le cadre de laquelle on examine les données et les résultats attendus pour l'avenir, de manière à définir des choix stratégiques. Ainsi, la question que doit se poser la Commission des études vise à déterminer s'il y a effectivement lieu de prioriser l'application de mesures de soutien à la réussite.

M. Moreau convient que l'application de mesures de soutien à la réussite peut constituer une priorité institutionnelle, mais dans un horizon à long terme. Par ailleurs, le contexte financier actuel pourrait appeler à relativiser ou à moduler le degré de priorité à donner à ces mesures.

M. Alexandre Beaupré-Lavallée indique qu'il serait intéressant de savoir si une évaluation des résultats relatifs à l'établissement de cheminements *honor* ou de cheminements comparables dans le cadre de programmes de Baccalauréat a été faite, de même qu'une évaluation des programmes qui comportent une modalité de passage direct du Baccalauréat au Doctorat, afin d'évaluer les avantages et inconvénients de ces formules, considérant que ces modalités exigent l'application de mesures d'encadrement additionnelles. Sur les stratégies de soutien à la réussite, M. Beaupré-Lavallée mentionne que l'application de ces mesures nécessite d'effectuer le dépistage, en classe, des étudiants qui demanderont un suivi plus rapproché; il s'interroge sur le degré d'obligation que l'on peut imposer aux unités académiques quant à l'application de ces mesures ainsi que sur le suivi afférent, par exemple, afin de s'assurer que ces mêmes étudiants n'abandonnent pas au cours des années suivantes.

Le président mentionne que la définition de stratégies d'évaluation des cheminements *honor* ainsi que de la modalité de passage direct du Baccalauréat au Doctorat semble constituer une piste intéressante et à considérer. Par exemple, ces démarches pourraient permettre de mesurer si le cheminement *honor* suivi dans le cadre d'un programme de Baccalauréat présente ou non une incidence sur la poursuite des études aux cycles supérieurs.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, M. Pierre Moreau, indique qu'il y aurait lieu d'ajouter, dans le document de consultation, la modalité de passage direct du Baccalauréat au Doctorat.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré, observe que le document mentionne une hausse d'une proportion de 15 % du nombre d'étudiants internationaux; elle demande s'il s'agit d'étudiants internationaux non exemptés. Elle signale également que, considérant les objectifs définis en regard du développement international, il paraîtra difficile d'envisager des développements en-dehors des pays francophones.

Le président indique que ces données portent sur les étudiants internationaux exemptés et non exemptés. En regard de la dernière remarque présentée par Mme Dupré, le président comprend qu'elle réfère aux domaines disciplinaires qui ont été ciblés par le MELS et qui font l'objet d'une formule de financement qui peut donner lieu à certains déséquilibres, selon le nombre d'étudiants que l'on reçoit et selon l'atteinte ou non des contingents. Le président précise que les objectifs définis ne se limitent pas à ce cadre de programmes d'échanges.

Sur la mesure proposant l'introduction d'une appellation internationale à certains programmes, Mme Dupré observe que cette modalité apparaît pertinente, mais qu'elle ne peut être appliquée qu'à des programmes précis.

Le président convient de la remarque présentée, et précise que la modalité proposée ne sera envisagée que pour des domaines ciblés, pour lesquels cette appellation apparaîtra pertinente et représentative.

Mme Dupré s'étonne de l'importance que l'on semble accorder au développement de passerelles DEC-Baccalauréat, considérant, par ailleurs, les objectifs de l'Université de se définir en tant qu'université de recherche.

Le vice-recteur adjoint aux études mentionne que l'approche proposée ne se pose pas en contradiction avec la mission de l'Université. Il précise que l'établissement de passerelles DEC-Baccalauréat ne défavorise pas les cégeps, et ne constitue pas un cheminement écourté. Par ailleurs, cette modalité permettrait de sensibiliser des étudiants à poursuivre des études universitaires, alors que, dans un autre contexte, ils n'auraient pas envisagé cet horizon.

Mme Michèle Brochu signale que lors de son assemblée générale tenue hier, le 16 novembre, le SGPUM a adopté une résolution par laquelle il a rejeté le document de consultation *Baliser notre avenir*, notamment en raison de l'absence de concertation avec la communauté universitaire dans le cadre de la préparation du document. Mme Brochu présente des avis sur certains éléments définis dans le document de consultation. Sur l'augmentation du nombre d'étudiants provenant de l'extérieur du Québec, Mme Brochu constate que cette mesure constitue une solution à très court terme. Ces clientèles pouvant comporter des cas parfois lourds, il conviendrait de s'assurer de l'impact de l'encadrement additionnel que l'on doit y consacrer, ainsi que des débouchés effectifs que l'on sera en mesure de leur offrir au terme de leur formation. Relativement aux études supérieures, Mme Brochu s'interroge sur la pertinence des comités de thèse, considérant que de tels comités n'existent que pour certains programmes et non pour l'ensemble des programmes, et considérant que cette modalité entraîne un ajout à la charge professorale. Mme Brochu explique que l'on a eu connaissance d'un certain nombre de cas où le fonctionnement du comité de thèse a présenté des lacunes, notamment en raison du fait que les spécialistes des domaines concernés n'ont pas obtenu le statut de professeur et qui ont dû quitter l'Université. Sur la mesure proposée de diminuer le niveau exigé de la cote R, Mme Brochu indique que cette mesure occasionnera une augmentation des mesures d'encadrement et de la charge professorale, donnant ainsi lieu à des coûts additionnels. En regard de la définition de mesures et de pistes de solution, Mme Brochu signale l'importance de tenir compte du maintien de la qualité de l'enseignement. Elle conclut en évoquant la possibilité de constituer une communauté universitaire unie, laquelle pourrait intervenir à l'externe, en tant que telle.

Le président convient de l'importance de définir des solutions qui favorisent la préservation de la qualité de l'enseignement et de la recherche, et qui s'inscrivent en cohérence avec la mission de l'Université. La préservation de la qualité de l'institution constituera, par ailleurs, un élément qui pourra influencer favorablement les décideurs internes et externes. Le président mentionne que l'on devra toutefois définir des éléments de solutions qui donneront lieu à un consensus de la part de la communauté universitaire.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP s'informe de précisions sur l'intervention présentée sur les comités de thèse et sur l'examen de synthèse. Elle précise que les questions que l'on se pose quant à cette modalité portent sur l'opportunité de définir certaines balises de fonctionnement (par exemple, que cet examen soit tenu plus tôt dans le cheminement du programme).

Mme Brochu indique que plusieurs éléments doivent être pris en compte, dont le fait que lorsque l'examen de synthèse a lieu, deux années du cheminement ont été complétées; un certain investissement a donc déjà été fait. Il importe de rester conscient que les décisions prises à ce moment peuvent, dans certains cas, s'avérer défavorables à l'étudiant.

Se reportant à des mesures évoquées à la page 13 du document, M. Xavier Fabian s'inquiète que certaines de ces mesures puissent constituer un nivellement à la baisse, notamment les mesures de recrutement et de soutien à la réussite. Sur les mesures relatives au

redéploiement des effectifs professoraux, présentés à la page 23, M. Fabian observe que ces mesures semblent miser sur une attrition du corps professoral.

Le président précise que la version du document de consultation déposé à la Commission des études ne comporte pas de mention sur l'attrition du corps professoral.

M. Fabian reformule son intervention. Il s'informe si les mesures relatives au redéploiement du corps professoral veulent signifier que les postes seront redistribués à travers les unités académiques; si tel est le cas, selon quels critères et en fonction de quelles priorités sera effectuée cette redistribution.

Le président indique que les effectifs professoraux sont appelés à être maintenus pour l'année qui vient. Il n'apparaît pas souhaitable que le corps professoral présente une diminution telle que celle-ci mettrait en péril la qualité de l'institution. Par ailleurs, des choix devront être faits en regard du taux de remplacement observé pour certaines facultés. Par exemple, des facultés présentent des taux comparables à ceux des facultés correspondantes des autres universités canadiennes, d'autres présentent des taux se situant au-delà du taux moyen. Il conviendra d'assurer un équilibre en cette matière.

Le vice-recteur adjoint aux études s'étonne de l'intervention de M. Fabian sur le fait que des mesures comme le soutien à la réussite occasionnent un nivellement à la baisse. Il précise que dans le cadre des analyses qui ont été effectuées, le concept d'attrition se rapporte non seulement aux étudiants qui ont changé de programme mais aussi à ceux qui ont quitté l'Université. À l'occasion, une proportion des étudiants qui quittent l'Université présentent une cote R qui se situe dans le tiers supérieur de la cote R des étudiants de l'Université.

Mme Jane Jenson reçoit favorablement la version du document de consultation qui a été déposée à la Commission des études. Notamment, elle mentionne que les éléments relatifs aux programmes de Maîtrise mentionnés à la page 19 lui apparaissent moins préoccupants que dans la version antérieure. Mme Jenson convient de la pertinence des travaux amorcés par la FESP en regard de la réduction de la durée des études, de la diplomation et du financement intégré. Mme Jenson convient que l'ensemble des unités participe aux travaux visant à mettre en place des modalités qui seront appropriées pour toutes, et signale, dans cette perspective, l'importance de l'exercice de réflexion en cours. Relativement aux programmes de Maîtrise et de Doctorat, Mme Jenson indique qu'il y aura lieu de bien distinguer deux modalités spécifiques, soit la modalité du passage direct du Baccalauréat au Doctorat, et la modalité de passage accéléré (par exemple, d'un programme de Baccalauréat comportant un cheminement *honor* à un programme de Maîtrise). Se reportant à la page 16 du document, sur le nombre de crédits exigés en regard du financement des programmes de Maîtrise et de Maîtrise professionnelle, Mme Jenson signale qu'il y aurait lieu de préciser qu'un enjeu important est lié aux exigences des ordres professionnels, lesquelles peuvent occasionner des coûts importants. Mme Jenson s'informe de la possibilité d'avoir accès aux données relatives aux étudiants internationaux; les éléments d'information présentés dans le document de consultation ne montrent pas clairement de quelle manière l'établissement d'une stratégie internationale occasionnera une augmentation des revenus, considérant, notamment, le bassin limité d'étudiants internationaux que l'Université reçoit. Les données relatives aux différents bassins d'étudiants internationaux ciblés dans le document devraient être précisées davantage, afin de mesurer si les retombées éventuelles seront effectivement positives. Mme Jenson mentionne que le document de consultation devrait tenir compte de la formule du *Masters* européen, à partir de laquelle plusieurs programmes ont été développés et avec lesquels on doit arrimer les programmes de l'Université.

Le président précise que les différentes données afférentes aux composantes du document de consultation sont disponibles et seront intégrées à la version finale du document.

Relativement au plan d'études, M. Alexandre Beaupré-Lavallée mentionne que l'on devra tenir compte des méthodes pédagogiques appliquées aux ordres d'enseignement qui précèdent l'ordre universitaire, notamment en raison du fait que ces méthodes s'appuient sur un

concept de différenciation. Par ailleurs, M. Beaupré-Lavallée note que l'on n'a pas défini un plan qui tient compte de la perception de retard qui existerait dans certains domaines, dont les technologies de l'information. Sur les coûts relatifs à des types d'activités d'encadrement, mentionnés à la page 10, M. Beaupré-Lavallée observe que l'on devra envisager l'application de ces activités en fonction de leur coût réel.

Le vice-recteur adjoint aux études convient de l'importance, pour l'Université, de définir des modalités de rapprochement avec les ordres d'enseignement antérieurs. Cet aspect doit être lié à une responsabilité sociale de l'Université, en ce qu'elle se doit de reconnaître les réalités des cégeps et des écoles secondaires.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Giovanni De Paoli, indique que la démarche commune suscitée par cette consultation devra se faire à partir d'une prémisse de qualité. Ce qui est recherché correspond au maintien de la qualité en regard des différentes composantes de l'activité universitaire : qualité de l'enseignement, de l'encadrement, etc., mais également la qualité des investissements que l'on déterminera, en regard des besoins des étudiants, des professeurs et des personnels, ou en regard des besoins des programmes. Dans cette perspective, il importera que le document de consultation accentue la démarche de recherche de la qualité, plutôt que de présenter cette démarche en termes de coupures et de réduction. Se reportant aux ateliers tenus dans le cadre de la réunion d'octobre de l'Assemblée universitaire, M. De Paoli signale qu'il paraîtra nécessaire de joindre au document final des annexes sur les différentes données qui ont fondé le document; cette modalité permettra également de consolider la perspective de planification dans laquelle le document devrait s'inscrire.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, M. Pierre Moreau mentionne qu'il conviendra de préciser les données relatives au développement international, de manière à ce que les chiffres présentés dans cette section soient mis en perspective. Il signale que la Direction des relations internationale a déjà produit un document sur les coûts et les retombées relatifs aux étudiants internationaux; il serait utile de tenir compte de ce document et de le porter à l'attention des unités dans le cadre de la consultation.

M. Éloi Lafontaine Beaumier présente une préoccupation sur le fait que le document semble proposer la déréglementation des droits de scolarité. Notamment, une telle mesure exercera des impacts sur l'endettement des étudiants et occasionnera une discrimination quant à l'accès aux études universitaires dans certaines disciplines, et quant à l'accessibilité aux études universitaires pour une partie de la population. Cet aspect ne semble pas compatible avec la mission de l'Université. M. Lafontaine Beaumier illustre son intervention en se reportant aux résultats d'études menées sur la déréglementation des droits de scolarité appliquées par certaines institutions; il mentionne également qu'il a été démontré que la question de l'endettement est prise en compte quant au choix de poursuivre ou non des études universitaires.

Le président précise que les effets démographiques attendus sur les effectifs étudiants ne toucheront pas de la même façon les régions et la région métropolitaine. Relativement à la mesure de déréglementation, le président indique qu'à la suite de la présentation du document de consultation à l'Assemblée universitaire, des ajustements ont été apportés. Ainsi, la question de l'accessibilité aux études universitaires est clairement reconnue en regard de la mission de l'Université, et la question de la modulation des droits de scolarité est considérée dans la mesure où cette modulation devrait être accompagnée de mécanismes de bourses, de financement et de soutien.

M. Lafontaine Beaumier maintient son intervention; il réfère à une situation récente qui donnerait lieu à une augmentation de frais attribués aux étudiants sans que des mesures de soutien ne soient mises en place pour autant.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, M. Pierre Moreau signale que les questions de la qualité et de l'accessibilité ne pourront être maintenues en parallèle sans que l'institution ne détermine des choix quant à l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

M. Alexandre Beauré-Lavallée convient de l'intervention de M. Moreau. Toutefois, il signale que si l'on est conscient que l'application d'une déréglementation des droits de scolarité aura pour effet de limiter l'accessibilité aux études universitaires à certaines parties de la population, on se doit de le reconnaître et d'accepter la perception que cela entraînera pour l'Université de la part de la population.

Aucune autre intervention n'étant présentée, la Commission met fin à l'étude de ce point. Le président remercie les membres de la Commission des avis présentés.

CE-1025-6                      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES                      CE-1025-6

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.6.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences présente le projet inscrit au point 6.1.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation présente les projets inscrits aux points 6.2 à 6.6.

CE-1025-6.1                      Faculté des arts et des sciences                      CE-1025-6.1  
Département de science politique  
- Modification à la structure et au répertoire de cours du programme  
de M.Sc. (science politique)

---

A-33/1025<sup>e</sup>/700

La modification au programme de M.Sc. (science politique) porte sur la structure et le répertoire de cours du programme, plus particulièrement sur les options *Politique internationale comparée* et *Gouvernance et affaires publiques*. Les objectifs principaux de la modification visent à faciliter la gestion de la scolarité, à définir de meilleurs outils méthodologiques —notamment, par la réorientation des contenus de cours—, et à accroître les chances d'admissibilité des étudiants aux bourses FQRSC et CRSH. Les nouvelles modalités permettront, entre autres, d'introduire une meilleure flexibilité des options concernées par la modification, et d'attribuer un plus grand nombre de crédits pour des activités scientifiques, de manière à accentuer la visibilité des forces du programme en recherche appliquée. La présentation se reporte au document d'accompagnement; la structure du programme modifié est décrite au tableau B du document (pages 5, 6).

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur le nombre d'heures de stage à compléter en regard du nombre de crédits attribués pour cette activité. Il est mentionné que le stage a été ramené à un nombre de 12 crédits, de manière à ce que cette activité puisse être complétée à l'intérieur d'un trimestre; dans ce contexte, 1 crédit correspond à une semaine de stage.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (science politique), au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1025<sup>e</sup>/700.

### **Délibérations CE-1025-6.2 à CE-1025-6.6 : Présentation générale**

Les projets de la Faculté des sciences de l'éducation inscrits aux points 6.2 à 6.6 s'inscrivent dans le cadre d'une harmonisation et d'une actualisation des programmes de formation professionnelle de deuxième cycle en mesure et évaluation en éducation. Les programmes en évaluation des compétences visent à contribuer au développement de l'expertise d'acteurs du milieu



de l'éducation —notamment, les enseignants et les conseillers pédagogiques—, et à leur permettre d'intervenir et de réfléchir sur différents aspects de l'évaluation en éducation (évaluation des compétences, des programmes et des institutions). Le contexte et la problématique de cette offre de formation sont explicités dans le document de présentation A-33/1025<sup>e</sup>/699 (pages 4 à 8). Les projets inscrits aux points 6.2 et 6.3 portent sur le retrait des programmes actifs de deux offres de formation devenues caduques en regard du développement des offres de formation en mesure et évaluation, appelées à les remplacer. Les projets inscrits aux points 6.4 à 6.6 portent sur l'introduction des composantes de l'offre de formation en mesure et évaluation dans trois programmes dits *gigognes* — Microprogramme, D.E.S.S. et option du programme de M.Ed.

CE-1025-6.2      Faculté des sciences de l'éducation      CE-1025-6.2  
Département d'administration et fondements de l'éducation  
- Retrait des programmes actifs du programme de D.E.S.S. en  
éducation, option méthodologie de la mesure et de l'évaluation

---

A-33/1025<sup>e</sup>/701

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le retrait des programmes actifs du programme de D.E.S.S. en éducation, option méthodologie de la mesure et de l'évaluation, au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1025<sup>e</sup>/701.

CE-1025-6.3      Faculté des sciences de l'éducation      CE-1025-6.3  
Département d'administration et fondements de l'éducation  
- Retrait des programmes actifs du programme de M.Ed.,  
option méthodologie de la mesure et de l'évaluation

---

A-33/1025<sup>e</sup>/702

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le retrait des programmes actifs du programme de M.Ed., option méthodologie de la mesure et de l'évaluation, au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1025<sup>e</sup>/702.

CE-1025-6.4      Faculté des sciences de l'éducation      CE-1025-6.4  
Département d'administration et fondements de l'éducation  
- Modifications au Microprogramme en évaluation des compétences

---

A-33/1025<sup>e</sup>/703

Les modifications au Microprogramme en évaluation des compétences découlent de la création d'une option correspondante dans le cadre du programme de M.Ed. et de la création d'un programme de D.E.S.S. correspondant, et veulent assurer la concordance du Microprogramme avec ces programmes. La structure du Microprogramme modifié est décrite à la page 3 du document de présentation ainsi qu'au tableau b (page 6). Les contenus de formation du Microprogramme mettent l'accent sur l'évaluation des programmes et des institutions dans une approche où l'évaluation des compétences constitue la clé de la reddition de comptes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences, au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1025<sup>e</sup>/703.

CE-1025-6.5 Faculté des sciences de l'éducation CE-1025-6.5  
Département d'administration et fondements de l'éducation  
- Création d'un programme de D.E.S.S. en évaluation des compétences

---

A-33/1025<sup>e</sup>/704

Le programme proposé de D.E.S.S. en évaluation des compétences est constitutif de l'option correspondante créée dans le cadre du programme de M.Ed., et propose des objectifs en lien avec la spécialisation des étudiants sur les aspects méthodologiques de l'évaluation des compétences. La structure du programme de D.E.S.S. totalise 30 crédits de cours (24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option). La structure du programme est décrite à la page 4 du document de présentation, ainsi qu'au tableau B (page 6).

À la suite d'interventions, le doyen de la FSÉ prend note de vérifier la formulation de la description du cours ETA 6582 (page 7).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. en évaluation des compétences, au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1025<sup>e</sup>/704.

CE-1025-6.6 Faculté des sciences de l'éducation CE-1025-6.6  
Département d'administration et fondements de l'éducation  
- Création d'une option évaluation des compétences au programme de M.Ed.

---

A-33/1025<sup>e</sup>/699

La création d'une option Évaluation des compétences au programme de M.Ed. se pose en lien avec la création d'un programme de D.E.S.S. correspondant. L'option créée comporte 36 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. La structure de l'option est décrite au tableau B (page 10 du document de présentation).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option évaluation des compétences au programme de M.Ed., au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1025<sup>e</sup>/699.

CE-1025-7      AFFAIRES DIVERSES      CE-1025-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1025-8      PROCHAINE SÉANCE      CE-1025-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 15 décembre 2009, à 14 heures.

CE-1025-9      CLÔTURE DE LA SÉANCE      CE-1025-9

La séance est levée à 15 heures 50.

Adopté tel que modifié le 15 décembre 2009 – délibération CE-1026-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier